SARL Cycl’Oléron CONDITIONS GENERALES DE LOCATION Tél. 05 46 75 97 61 – Port. 06 82 56 89 10 29 A rue des Ardillières - 17840 LA BREE LES BAINS 911114205 RCS La Rochelle - Capital social de 180406€ Cycl’Oléron se réserve le droit d’apprécier la capacité des locataires à utiliser le matériel. Les locataires déclarent être aptes à la pratique et n’avoir aucune contre-indication médicale. Le locataire reconnaît être responsable du matériel loué et s’engage à le rendre en bon état et dans le délai de location (Article 314-1 du Code Pénal). Pour des raisons de sécurité il s’engage à signaler les éventuels chocs subis par le matériel (cycles et accessoires). En cas de dégât matériel / perte d’accessoires lui étant imputables, il s’engage à régler les frais de réparation (prix affichés en magasin), celle-ci étant effectuée par Cycl’Oléron. Pour tous les cycles et accessoires dont il n’est pas possible d’effectuer de réparation, l’indemnisation se fera au prix du remplacement. En cas de perte, accident ou vol, le locataire doit en avertir immédiatement Cycl’Oléron. Il s’engage à faire enregistrer sa déclaration par les services de Police ou Gendarmerie sous 48h ainsi qu’à verser l’équivalent de la caution et à réparer le préjudice subi par Cycl’Oléron. Le locataire est personnellement responsable de toute infraction au code de la route, à l’exception de celles portant sur le matériel loué, et est toujours tenu responsable des dommages matériels et corporels (y compris ceux dont il pourrait être victime) qu’il cause à l’occasion de l’utilisation du matériel loué dont il a la garde (Articles 1383 et 1384 du Code Civil). Le locataire est personnellement responsable en cas de non-port du casque à vélo (au guidon et en tant que passager) des enfants de moins de 12 ans (Décret n° 2016-1800). Le locataire doit être couvert par une assurance responsabilité civile pour les risques mentionnés ci-dessus. Il est interdit de : • Rouler sur la plage et dans l’eau de mer • Modifier le vélo et ses accessoires ainsi que d’y effectuer des réparations importantes sans l’accord de Cycl’Oléron • Sous-louer le matériel, en faire un usage pour lequel il n’est pas destiné (chiens dans les paniers, remorques bébé et enfant…) • Atteler une remorque (bébé, enfant et chien) à un vélo électrique, que le matériel soit loué ou non chez Cycl’Oléron • Transporter un passager, à l’exception d’un enfant en bas âge et à condition qu’il soit installé dans un porte bébé agréé • Prolonger la location sans l’accord de Cycl’Oléron Avant le début de la location, le locataire doit verser une caution, par empreinte de carte bancaire ou chèque, dont le montant correspond à la valeur du matériel loué. La caution n’est pas encaissée et sera restituée au locataire à la fin de la location, excepté en cas de dégât matériel / perte d’accessoires, vol : la déduction sera faite des éventuelles réparations, en cas d’impossibilité l’indemnisation se fera au prix du remplacement. Pour toute souscription à l’assurance vol, le montant de la caution est réduit (prix affichés en magasin et sur site internet). Le règlement est accepté par carte bancaire, chèque, chèques vacances / connect et espèces. Toute location faite n’est pas remboursée, même en cas de retour anticipé et pour toutes causes imputables au locataire. Les conditions météorologiques ne constituent pas une cause d’annulation. En signant le contrat, le locataire déclare avoir pris connaissance du document et accepter les conditions de location. En cas de litige relatif à l’exécution de la location et l’interprétation du contrat, le tribunal compétent sera celui du siège social du loueur.